



Communiqué concernant la convention des Nations Unies contre la corruption dans la région MENA

Marrakech, 28 octobre 2011

Nous, ONGs de la Région MENA, membres de la coalition internationale contre la corruption (UNCAC Coalition), réunis à Marrakech le 27 octobre, en marge de la COSP4 ;

Prenons acte que les peuples de Tunisie et d’Egypte ont ouvert pour notre région une phase cruciale et pleine d’espoirs en matière d’établissement de la citoyenneté véritable et de la dignité et de consolidation des droits fondamentaux pour la construction de la démocratie ;

Nous appelons à :

- la lutte urgente contre la corruption ;
- la mise en œuvre du principe de la reddition des comptes dans les meilleurs délais ;
- la réalisation de la réforme de la justice et de son indépendance ;
- l’établissement du droit d’accès à l’information ;
- l’engagement à gérer correctement les conflits d’intérêts.

Affirmons que ce qui précède est nécessaire pour l’établissement d’un nouveau contrat de confiance entre les citoyens et leurs responsables politiques ;

Estimons que l’inclusion des ONGs dans le processus de mise en œuvre de la CNUCC (article 13) est incontournable pour la crédibilité de la mise en œuvre effective des dispositions de la CNUCC.

Nous appelons les délégations officielles présentes lors de la COSP 4 de prendre toute la mesure de la conjoncture régionale et internationale pour qu’elles :

- 1) Considèrent le recouvrement des avoirs comme un objectif d’importance majeure et de première urgence et mettent en œuvre de manière effective et efficace les dispositions du chapitre V de la Convention.

- 2) Agissent pour l'application sans restriction aucune du contenu de l'article 13 qui fait référence à l'implication des ONGs dans la mise en œuvre du contenu de la CNUCC et, en particulier, d'assurer leur présence effective et sans limitation aux séances du groupe de travail concernant le groupe d'examen de la mise en œuvre de la Convention (IRG);
- 3) Prennent les mesures juridiques nécessaires pour le droit d'accès à l'information par les citoyens (article 10), et pour la protection de ceux qui ont le courage de mettre la défense du bien public au dessus de leurs intérêts personnels (article 33) ;
- 4) S'engagent à faire un axe majeur de leur agenda de la lutte contre l'abus de fonction (article 19) et de la lutte contre l'enrichissement illicite (article 20).

Et nous réitérons notre engagement à continuer à travailler activement pour que la CNUCC ne devienne pas un document sans suite effective, en engageant les États Parties à respecter leurs obligations et à rester à l'écoute des demandes légitimes qui fument des manifestations partout dans le monde.